



SESSIONS DE FORMATION SYNDICALE 2023 A L'UDFO DORDOGNE

semaines	Dates du stage :	Intitulé	Conditions à remplir (dans tous les cas : être présenté par son syndicat)	Date limite d'inscription
5	Du Lundi 30 janvier Au Vendredi 3 février	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)	Manifester un intérêt pour l'action syndicale	02 DECEMBRE 2022
10	Du Lundi 6 mars Au Vendredi 10 mars	Fonctionnement et communication du syndicat (5 jours)	Avoir effectué ou s'engager à faire le stage « Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat » Etre membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être.	06 JANVIER 2023
20	Du Lundi 15 mai Au Mercredi 17 mai	Connaitre ses droits 1 (3 jours)	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat ». Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.	17 MARS 2023
25	Du Lundi 19 juin Au Vendredi 23 juin	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)	Manifester un intérêt pour l'action syndicale	14 AVRIL 2023
38	Du Lundi 18 septembre Au Vendredi 22 septembre	CSE (5 jours)	Concerne les entreprises d'au moins 50 salariés - Formation à la charge du CSE (art L. 2315-63 du Cdt) Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. Etre membre titulaire du CSE Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS.	07 JUILLET 2023

semaines	Dates du stage :	Intitulé	Conditions à remplir (dans tous les cas : être présenté par son syndicat)	Date limite d'inscription
45	<i>Du</i> Lundi 06 Novembre <i>Au</i> Vendredi 10 Novembre	SSCT/CSSCT (5 jours)	A compter du 31 mars 2022, l'article L.2315-18 modifié par la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 dite loi « santé au travail » prévoit que la formation Santé Sécurité et Conditions de Travail est d'une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat » ou s'engager à le faire Etre membre de la délégation du personnel au CSE-SSCT / CSSCT	1^{ER} SEPTEMBRE 2023
47	<i>Du</i> Lundi 20 novembre <i>Au</i> Vendredi 24 novembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)	Manifester un intérêt pour l'action syndicale	22 SEPTEMBRE 2023
49	<i>Du</i> Mardi 5 décembre <i>Au</i> jeudi 7 décembre	Je négocie (3 jours)	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat » S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.	6 OCTOBRE 2023